

du mercredi 19 décembre 2001

1.03

Approbation du Bulletin Officiel du mercredi 07 novembre 2001

Monsieur Emile GEHANT, Président du S.E.R.T.R.I.D., invite le Comité Syndical à se prononcer sur le Bulletin Officiel, du mercredi 07 novembre 2001.

Il indique également qu'il y a lieu de prévoir une modification dans le libellé des délibérations n° 1.11 et 1.12 du 07 novembre 2001 suite aux remarques faites par le contrôle de légalité de la Préfecture :

- N° 1.11 – Convention de transfert du personnel de l'U.I.O.M. de la C.A.B au S.E.R.T.R.I.D.(page 3 de la convention), remplacer "*à la création d'une indemnité exceptionnelle*" par "*au versement d'une indemnité différentielle*",
- N° 1.12 – Création du régime indemnitaire du personnel (page 5 de la délibération), remplacer "*à la création d'une indemnité exceptionnelle*" par "*au versement d'une indemnité différentielle*".

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du mercredi 07 novembre 2001, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, **ADOpte** ce document.

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 décembre 2001, conformément au C.G.C.T..



Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT